

218C0866
FR0011742329-FS0457

11 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mai 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 mai 2018, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Investissement¹, le seuil de 10% du capital de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement 1 132 915 actions MC PHY ENERGY représentant 1 960 783 droits de vote, soit 9,99% du capital et 16,07% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Investissement (en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies)	1 132 915	9,99	1 960 783	16,07
Total CDC	1 132 915	9,99	1 960 783	16,07

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société MC PHY ENERGY.

¹ Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 11 344 580 actions représentant 12 197 467 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.